

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18422 - 72ÈME ANNÉE

Poursuivre sur la même voie est suicidaire

Intolérables inégalités

Pendant que des actionnaires tentent par la fraude d'augmenter des profits déjà considérables, la majorité des Réunionnais vit en dessous ou au bord du seuil de pauvreté.

Plusieurs informations viennent de confirmer les insoutenables inégalités qui persistent à La Réunion 70 ans après l'abolition du statut colonial. Un syndicat d'agriculteur a de nouveau dénoncé l'injustice subie par de nombreux travailleurs. Au terme d'une vie de labeur, ces derniers ne bénéficient que de quelques centaines d'euros par mois comme retraite. Cette situation les place sous le seuil de pauvreté. Il existe un dispositif qui permet d'augmenter cette maigre allocation au titre du minimum vieillesse. Mais ce complément de revenu n'est pas un acte de solidarité de l'État, c'est une avance sur succession. Au décès du bénéficiaire, l'État peut obtenir le recouvrement des sommes versées en le prélevant sur l'héritage devant revenir aux enfants. C'est pourquoi de nombreux vieux travailleurs préfèrent y renoncer et vivre dans la misère, plutôt que de se voir déposer du patrimoine qu'ils veulent léguer à leurs descendants.

Les sanctions de l'Autorité de la concurrence

Jeudi, l'Autorité de la concurrence a décidé de sanctionner lourdement plusieurs entreprises du BTP coupables d'entente illicite. Par ce procédé, elles ont réussi à gonfler le prix des chantiers. Cette information permet notamment d'apprécier sous un jour nouveau la différence

entre le coût initial et le coût final de la route des Tamarins. Ces manœuvres illicites ont touché tous les chantiers. Elles ont été payées par les contribuables et ont lésé les collectivités concernées. Les sommes empochées par ces entreprises auraient en effet pu être investies dans d'autres actions créatrices d'emploi. Au lieu de cela, elles ont enrichi une minorité d'actionnaires.

D'autres secteurs ont été la cible des sanctions de l'Autorité de la concurrence. Il faut se rappeler de la lourde amende infligée par ce régulateur à des compagnies pétrolières implantées à La Réunion, pour avoir artificiellement gonflé le prix des carburants fournis aux avions d'Air France en escale dans notre île. Du côté des télécommunications, Orange avait lui aussi été rappelé à l'ordre pour avoir mis en œuvre des procédés qui ont freiné le déploiement d'une concurrence qui aurait pu faire baisser les prix. Encore récemment, c'est SFR qui a écopé d'une lourde pénalité financière pour avoir triché lors de la mise en vente d'une de ses filiales réunionnaises. À chaque fois, le montant de l'amende est de plusieurs dizaines de millions d'euros. Cela montre la hauteur du préjudice subi. C'est le consommateur réunionnais qui en est la victime. Ce sont donc autant de richesses qui ont été détournées pour atterrir dans quelques mains.

Un système permet les inégalités

Nous avons donc d'un côté une majorité de Réunionnais qui vit en dessous ou au bord du seuil de pauvreté, et de l'autre des sociétés qui fraudent pour augmenter encore les profits déjà considérables qu'elles réalisent sur le dos de la population. Cela montre que La Réunion a des richesses, mais qu'elles sont bien mal réparties. Cette situation perdure depuis l'abolition du statut colonial, et montre que le mal est profond. Pour en changer, d'importantes réformes sont nécessaires et elles doivent aller bien au-delà des propositions contenues dans le projet d'égalité réelle soutenu par le gouvernement. Les corrections à la marge ne seront pas suffisantes. Elles ne permettront pas d'empêcher les inégalités de se développer, alors que la population de La Réunion va continuer à augmenter pour passer de 850.000 personnes aujourd'hui à un million dans 15 ans. Le système mis en place depuis 70 ans n'a pas réussi à régler le problème des injustices. La rupture est donc nécessaire, sous peine de voir la société réunionnaise se décomposer sous le coup des inégalités.

M.M.

Les idées de l'extrême droite avancent au plus haut niveau des institutions de la France

Un sénateur demande de contrôler en priorité les musulmans

Cibler les contrôle d'identité sur les personnes de religion musulmane, c'est la proposition du sénateur Jean-Louis Masson, qui n'est pourtant pas membre d'un parti d'extrême droite. En France, l'extrême droite est arrivée en tête lors des élections européennes. Et ses idées racistes continuent de contaminer une partie des organisations politiques républicaines en France.

 Direction de la séance	Proposition de loi Contrôles d'identité abusifs (1ère lecture) (n° 257 , 598)	N° 1 12 mai 2016
	AMENDEMENT présenté par M. MASSON	
ARTICLE 1ER Supprimer cet article.		
Objet Les contrôles de police contribuent à sécuriser les personnes qui n'ont rien à se reprocher et il convient de ne pas restreindre inutilement les pouvoirs de la police. Par ailleurs, il est normal que la police cible en priorité les milieux où statistiquement il y a le plus de chance d'aboutir. C'est ce qu'on peut appeler du « profilage statistique ».		
Ainsi, dans la mesure où la totalité des attentats terroristes récents sont le fait de musulmans extrémistes, il est normal que dans un but de dissuasion des attentats on contrôle plutôt les personnes de cette religion que les personnes d'autres religions. De même, si on recherche des trafiquants de drogue, il est plus pertinent de contrôler des personnes qui se promènent en survêtement avec une capuche plutôt que des personnes en costume-cravate. C'est une question de bon sens mais le bon sens n'est pas la principale qualité de certains milieux bien-pensants.		

principale qualité de certains milieux bien-pensants »

Il est à noter que cet amendement a été rejeté par la commission ad-hoc. Il n'en demeure pas moins que ce n'est pas le membre d'un parti d'extrême droite qui en est l'auteur, mais un sénateur du parti les Républicains, qui se positionne comme principale force politique de l'alternance lors des prochaines élections présidentielles et législatives.

En France, cette initiative fait scandale. À La Réunion, elle ne peut qu'indigner. Comment un parlementaire siégeant dans la haute assemblée d'un État qui proclame que la laïcité est un de ses fondements peut-il s'égarer à ce point ?

Force est de constater qu'en Europe, l'extrême droite progresse dangereusement en particulier en Europe de l'Est. Le phénomène encore plus inquiétant, c'est la première place au premier tour de l'élection présidentielle en Autriche obtenue par l'extrême droite. Au lendemain de la Seconde guerre mondiale et pendant plus de 15 ans, ce pays était occupé par l'URSS, les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France. Une politique de dénazéification a donc été menée. Mais 50 ans plus tard, l'extrême droite peut s'y permettre de parader.

En France, l'extrême droite est arrivée en tête lors des élections européennes. Et ses idées racistes continuent de contaminer une partie des organisations politiques républicaines en France.

M.M.

Voici le texte de l'amendement déposé le 3 mai par le sénateur de droite Jean-Louis Masson et représenté jeudi, dans le cadre d'une proposition de loi sur les contrôles abusifs actuellement débattue au Sénat. Une initiative qui vise à cibler les personnes de religion musulmane lors des contrôles d'identité. Voici l'exposé des motifs :

« Les contrôles de police sont une excellente chose qui contribue à sécuriser les personnes qui n'ont rien à se reprocher. Par ailleurs, il est normal que la police cible en priorité les milieux où statistiquement il y a le plus de chance

d'aboutir. C'est ce qu'on peut appeler du « profilage statistique ».

Ainsi, dans la mesure où la totalité des attentats terroristes récents sont le fait de musulmans, il est normal que dans un but de dissuasion des attentats on contrôle plutôt les personnes de cette religion que les personnes d'autres religions. De même, si on recherche des trafiquants de drogue, il est plus pertinent de contrôler des personnes qui se promènent en survêtement avec une capuche plutôt que des personnes en costume-cravate ou que les grands-mères en fauteuil roulant. C'est un problème de bon sens mais le bon sens n'est pas la

Édito

Martine Aubry confirme que la motion de censure signée par Huguette Bello n'aurait jamais été adoptée

Le 24 février dernier, Martine Aubry avait co-signé une tribune critiquant la politique menée par le gouvernement. Ce texte visait en particulier le projet de loi El Khomri qui remet en cause la hiérarchie des normes. C'est un point fondamental, car ce principe actuellement en vigueur permet aux conventions collectives de s'appliquer dans les entreprises. Le projet de loi s'attaque à cette conquête sociale, en permettant à un accord d'entreprise de primer sur une convention collective. Ce qui rend ces dernières inopérantes.

Dans une lettre adressée vendredi aux membres de la Fédération socialiste du Nord, l'ancienne dirigeante du Parti socialiste s'élève contre l'utilisation de l'article 49-3 pour faire adopter ce projet de loi. Cette méthode a empêché tout débat. Or, l'ancienne ministre du Travail rappelle que « que plusieurs parlementaires ont fait des propositions d'amendements, pour permettre de rétablir la hiérarchie des normes, comme le prévoyait explicitement la motion majoritaire au dernier congrès »

« Ces propositions, ils les ont faites jusqu'au dernier moment. Il était donc possible de trouver une majorité parlementaire de gauche. Le choix d'utiliser l'article 49-3 n'est pas, dans ce contexte, acceptable. Il prive le Parlement du nécessaire débat démocratique auquel les Français avaient droit. », souligne-t-elle.

Elle indique également que même si une motion de censure avait pu être déposée par les frondeurs, elle « n'aurait pas empêché l'adoption de la loi, chacun le sait ». D'après elle, cette motion, « aurait renforcé la droite et, surtout, elle aurait

sans doute provoqué une scission de notre parti ». Était-ce un des buts de Huguette Bello, signataire de ce texte alors qu'il y a moins de 6 mois, le Parti socialiste lui avait confié la tête de sa liste aux régionales ?

Cette mise au point est un désaveu infligé à ceux qui entretiennent l'illusion que les députés de La Réunion qui ont refusé de signer la motion soutenue par Huguette Bello ont une responsabilité dans l'adoption du projet de loi El Khomri. Il manquait en effet deux voix pour que cette motion puisse être déposée et donc débattue puis mise au vote. Un courant veut faire croire que si Patrick Lebreton et un autre député de La Réunion avait apposé leur signature à côté de celle de Huguette Bello, alors la motion dite de gauche aurait pu être votée par une majorité, ce qui aurait fait tomber le gouvernement et empêché le vote de la loi El Khomri. Martine Aubry rappelle donc la réalité des rapports de force à l'Assemblée nationale.

Martine Aubry remet donc les pendules à l'heure et souligne qu'un point essentiel est l'inversion de la hiérarchie des normes. Tant que cette disposition est maintenue dans la loi, les amendements déposés pour étendre les conventions collectives à La Réunion n'ont aucun effet.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71^e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Selon l'OMS

La pollution en hausse surtout dans les villes pauvres

Ce nouveau rapport montre combien la politique menée à la Région Réunion fait fausse route en faisant le choix de privilégier l'automobile en arrêtant le chantier du train. Dans le monde, la pollution ne cesse d'augmenter dans les villes, avec de graves conséquences sur la santé.

La pollution atmosphérique en milieu urbain continue de progresser à un rythme alarmant à travers le monde, avec des effets dévastateurs pour la santé humaine, selon un nouveau rapport de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) publié jeudi. « Lorsque l'air pollué enveloppe nos villes, les populations urbaines les plus vulnérables – les plus jeunes, les plus vieux et les plus pauvres – sont les plus touchés », explique la Sous-Directrice générale de l'OMS chargée de la santé de la famille, de la femme et de l'enfant, le Dr Flavia Bustreo.

3 millions de décès prématurés chaque année

Plus de 80% des gens vivant dans des zones urbaines où la pollution atmosphérique est surveillée sont exposés à des niveaux de qualité de l'air ne respectant pas les limites fixées par l'OMS. Si toutes les régions du monde sont touchées, les habitants des villes à revenu faible sont ceux qui en subissent le plus les conséquences, d'après ce rapport.

La pollution de l'air ambiant, due à des concentrations élevées de petites particules et de particules fines, est le principal risque environnemental pour la santé ; elle cause plus de 3 millions de décès prématurés chaque année dans le monde. La diminution de la qualité de l'air en milieu urbain augmente pour les habitants le risque d'accident vasculaire cérébral, de cardiopathie, de cancer du poumon et de maladies respiratoires aiguës, notamment d'asthme.

« La pollution atmosphérique en milieu urbain continue de progresser à un rythme alarmant, avec des effets dévastateurs pour la santé humaine », déclare le Dr Maria Neira, Directrice du Département OMS Santé publique, déterminants sociaux et environnementaux de la santé. « Dans le même temps, la sensibilisation gagne du terrain et les villes sont plus nombreuses à surveiller la qualité de leur air. Lorsque la qualité de l'air s'améliore, les maladies respiratoires et cardiovasculaires connexes reculent à l'échelle mondiale ».

Les municipalités interpellées

La plupart des sources de pollution de l'air extérieur en milieu urbain ne sont pas du ressort des personnes et

exigent l'intervention des municipalités, ainsi que des décideurs nationaux et internationaux afin de promouvoir des modes de transport plus écologiques, une production d'énergie plus efficace et une bonne gestion des déchets.

Parmi les villes faisant l'objet d'une surveillance, plus de la moitié dans les pays à revenu élevé et plus du tiers dans les pays à revenu faible ou intermédiaire ont réduit leurs niveaux de pollution atmosphérique de plus de 5% en 5 ans.

Limitier les émissions des cheminées industrielles, accroître l'utilisation des sources d'énergie renouvelable, comme l'énergie solaire et éolienne, et privilégier les transports en commun rapides, la marche et les réseaux de pistes cyclables dans les villes font partie des stratégies possibles et abordables.

Question sanitaire et économique

« Il est fondamental que les municipalités et les gouvernements nationaux fassent de la qualité de l'air en milieu urbain une priorité de santé et de développement », déclare le Dr Carlos Dora de l'OMS. « Lorsque la qualité de l'air s'améliore, les coûts sanitaires liés à des maladies dues à la pollution atmosphérique diminuent, la productivité des travailleurs s'accroît et l'espérance de vie augmente. La réduction de la pollution atmosphérique est également une bonne nouvelle pour le climat, et peut donc s'intégrer dans les engagements des pays vis-à-vis du traité sur le climat ».

Pendant l'Assemblée mondiale de la Santé, du 23 au 28 mai 2016, les États Membres débattront d'une feuille de route pour une action mondiale renforcée face aux effets néfastes de la pollution de l'air sur la santé.

Objectif : baisse des impôts et des dépenses publiques

Après le coup d'État au Brésil: retour à une politique favorable aux plus riches

Au lendemain de la mise à l'écart de Dilma Rousseff, présidente de la République, un gouvernement issu du coup d'État institutionnel a annoncé ses mesures. Les Brésiliens n'ont pas voté pour appliquer une politique au service des plus riches, le pouvoir démocratique est clairement confisqué par une classe de dirigeants qui veulent imposer par la force sa volonté, alors qu'ils sont toujours battus aux élections depuis que le Parti des travailleurs a gagné la présidence de la République.

Au lendemain du coup d'État institutionnel qui a obligé Dilma Rousseff à quitter la présidence de la République, le nouveau gouvernement a présenté les grandes lignes de son programme. Rappelons que Dilma Rousseff est toujours présidente de la République et que la procédure qui la vise ne l'a pas destituée, son élection est donc loin d'être annulée. Dans pareil cas, un pouvoir transitoire se met en place pour expédier les affaires courantes. Cela ne doit donc pas remettre en cause les décisions prises par le pouvoir élu. C'est le principe de la délégation spéciale qui dirige une collectivité à La Réunion quand une élection est annulée. Mais au Brésil, c'est le contraire. C'est comme si une délégation spéciale décidait d'appliquer un autre budget que celui voté par les élus. Cela confirme bien que ce qui est train de se passer est un coup d'État.

Gouvernement sans légitimité populaire

Ce gouvernement promet une réduction des dépenses publiques et affirme qu'un objectif est une baisse des impôts. La fiscalité est un des moyens de corriger les inégalités en apportant une certaine redistribution des profits engrangés par les riches. Une « réforme » des retraites a été annoncée. Le droit du travail est aussi dans le collimateur. Le gouvernement issu du coup d'État a également affirmé qu'il ne touchera pas aux programmes sociaux mis en place par le Parti des travailleurs, mais que pèsera cette promesse ?

En effet, l'expérience montre que les politiques d'austérité touchent d'abord les plus pauvres et épargnent les ultra-riches. Si les dépenses publiques baissent comment alors trouver l'argent nécessaire aux politiques sociales, en sachant que l'écrasante majorité des Brésiliens ne bénéficient pas des richesses considérables amenées par la croissance économique dans ce pays. Les riches qui refusent de renoncer à leurs privilèges et qui manifestaient devant les caméras peuvent être satisfaits.

Ces annonces ont lieu alors que ceux qui se sont empa-

rés du pouvoir n'ont pas de légitimité. Lors des élections, les citoyens s'étaient majoritairement prononcés pour une autre orientation, qui avait été mise en place par le gouvernement élu. C'est donc une autre politique que veut appliquer un autre gouvernement qui n'est pas élu par le peuple.

La lutte continue

Ce dernier a également annoncé qu'il va examiner l'état des finances avant de préciser la suite. Sachant que parmi les comploteurs figure en particulier le vice-président du Brésil, il est difficile de croire qu'ils ne sont pas au courant de ces informations. D'ici à ce que des « révélations » affirment que le gouvernement élu était un mauvais gestionnaire, il y a un pas qui sera sans doute allègrement franchi pour justifier le coup d'État. Les partisans de l'idéologie ultra-libérale ont réussi à trouver un moyen de prendre le contrôle du plus grand pays d'Amérique latine en contournant le processus électoral. C'est un retournement considérable qui ramène le Brésil plusieurs décennies en arrière. Mais la lutte est loin d'être terminée. Elle se poursuit notamment sur le terrain judiciaire où le président du Congrès des députés et le Procureur général de la République ont demandé l'annulation du vote des députés qui a lancé la procédure de destitution de la présidente élue du Brésil. Le peuple mène aussi la bataille pour que son choix soit respecté.

M.M.

Oté

Sak i kass amoin sé oir koman i mépriz rényonè !

Mi sort antann dann télé lo Prézidan La républik, par li mèm, la desid nonm mésyé Callende konm diréktèr lo CHU olèrk lo pistoné par la minis sosyalis. Lé bien ! i pé pa dir lé pa bien ! Solman kèl kalité wati-watya pou in kékshoz natirèl, sanm pou moin... Mi rapèl azot mésyé Sarkozy dann son diskour moi d'novanm 2009 l'avé di k'i fo done la priorité lo moun l'androi si nana la konpétans k'i fo.

Solman mon kèr lé amèr. Pa pou sa, mé par l'fète ké la plipar bann post réponsab dann lo piblik konm dann lo privé sé bann moun déor. Mi pans dann tan la kolonizasyon té moin pir ké sa : bann shèf sèrvs, d'aprè sak moin la tandi dir, lété d'moun isi : mésyé Foucque té fi-t'in tan shèf sèrvs l'instriksyon piblik, mésyé Vergès lété shèf sèrvs la santé épi l'avé bokou d'ot lo nom la pa ariv ziska mon mémoir.

Aprés zot i koné kosa la éspasé : i paré sé pou réspèk l'inité la fonksyon piblik pars nou lé an républik é ké bann fonksyonèr l'état i pé alé travaye partou é si ou lé pa kontan, ou i pran konstan. Solman koméla nana in bon pé télé é in bonpé program, é in bonpé sobatkoz é ni pé rogard sa si ni vé. Bin mi asir azot la plipar d'tan, dsi n'inport ékèl sizé mèm konsékan, sé d'moun l'androi i diskrit rant zot ... Moun déor sa lé rar konm korn lapin.

Sof isi shé nou La Rényon é sa i kass amoin in pé, kan mi oi koman i mépriz rényoné, isi La Rényon, soisanz-diz z'ané apré la loi 1946 la soi-dizant aboli lo kolonyalis...

Justin

« La vi sé in mizik-a-boush, shakinn i zoué son l'èr » - In kozman po la rout

Mizik-a-boush ! Kosa i lé sa ? Dann tan d'avan té i apèl sa osi kordéon-a-boush ; koméla i di l'armonika pars kréol i ging lir mot'a-mo. Lété pa rar, mi an souvien, dann bann ti kartyé rokilé, in moun téi zoué son l'armonika pou son plézir pèsonèl, sansa pou kontant in pé z'orèy lé z'ot. Mi souvien étan marmaye momon té i anvoye amoin la boutik é souvan dé foi l'avé in zouar d'kordéon-a-boush. L'èr-la lo komisyon té i dir in pé plis lo tan. Astèr nout provèrb, sa i vé dir solman shakinn i amenn son vi konm li gingn avèk son karaktèr épi son fantézi. La mizik la vila, a lé pa monotone, sa lé varyé vèy pa koman. Zot i pans pa konm moin ? Alé ni artrouv.